

Compte-rendu Groupe de liaison - Police

Jeudi le 4 mai 2006

Membres présents

Quang Bach Pham /CSST	Robert Boulé/FPPVM
Serge Daoust/ADPO	Marcel Chénier/SQ
Yves Galienne/APSSAP	René Lefrançois/ÉNP
Luc Martel/SPVS	Richard Renaud/MSP
Daniel Rolland/APPO	Pierre Simard/SPVQ
Sébastien Talbot/FPPVQ	Benoît Traversy/SPVM
Charles Plante/APSAM	

Membres absents

Nourdine Bouzaza/MSP
Jacques Carle/ÉNP
Stéphane Gauthier/APPS

Patrick Lepage/FPPT
Jean-Louis Longpré/SPVM
Robert Pedneault/SPVS

Lise Robichaud/CSST

Invités

Diane Boivin/Hôpital Douglas
André Beaudoin/10-4
Michel Dufour/10-4
Geneviève Tremblay/Hôpital Douglas
Patrick Vincent/APSAM

1. Mot de bienvenue et tour de table.

La séance de travail s'est déroulée à l'École nationale de police. Charles Plante a souhaité la bienvenue aux membres. Il a été fait mention que deux (2) nouveaux membres se sont joints au groupe. Il s'agit de Madame Claudine Lévesque de la ville de Gatineau et de Monsieur Patrick Lepage de la fraternité des policiers et des policières de la ville de Terrebonne. Par la suite un tour de table a été fait afin que chacun se présente.

2. Vidéo sur les poursuites policières en milieu urbain et campus.spvm.

Monsieur François Angers du SPVM était absent pour faire le point sur ce sujet. Monsieur Benoît Traversy du SPVM a présenté des aspects du système campus.spvm. Il s'agit d'un logiciel de formation à l'intention des policiers qui se retrouvera sur l'intranet du service. Différents sujets y seront abordés et le tout sera accompagné d'une vidéo. Le SPVM y traitera entre autres des poursuites policières en milieu urbain. Alors, chaque fois qu'un policier désirera vérifier s'il a bien appliqué le protocole recommandé, il n'aura qu'à se référer à campus.spvm. Ce système sera constitué en vue de mieux supporter les opérations policières.

Compte tenu que le SPVM désire commercialiser ce système et que le protocole sur les poursuites entre le Ministère et le comité n'est pas finalisé, il a été proposé de ne pas poursuivre pour le moment la réalisation de la vidéo sur les poursuites en milieu urbain avec la firme Zone Choc.

3. Veste pare-balle ergonomique.

Messieurs André Beaudoin et Michel Dufour sont venus rencontrer les membres du groupe de liaison afin de leur présenter un modèle de veste pare-balle ergonomique. La veste est de niveau 2 et est munie de trois (3 rabats) remplis de kevlar. Elle permet de placer des équipements (lampe de poche, menottes et pince multi-outils) sur le devant de la veste, dégagant ainsi le ceinturon. Actuellement, les tests balistiques ne sont pas faits.

Monsieur Dufour a expliqué aux membres que les représentants des villes sont sensibles à la santé et la sécurité du travail. Et, qu'il est important de trouver des solutions réalistes à la problématique du ceinturon. Le modèle proposé par la firme 10-4 est disponible tant pour les policières que les policiers. Le panneau balistique est garanti cinq (5) ans contre les perforations.

4. Bilan des études menées au SPVM et SPVQ sur les horaires de travail.

Le docteur Diane Boivin a présenté les grandes lignes de l'étude portant sur les horaires rotatifs chez les policiers : Étude des approches préventives complémentaires de réduction de la fatigue.

Le but poursuivi par cette étude est de mieux contrôler la fatigue ainsi que le sommeil de ces travailleurs. Il s'agit d'améliorer l'adaptation de l'horloge biologique aux horaires courants au SPVM et aux horaires innovateurs au SPVQ.

Les participants à cette étude sont des policiers travaillant sur des quarts de 8 heures et en bonne santé. Au SPVM, on retrouve 8 participants en intervention et 8 participants dans le groupe contrôle. Au SPVQ, il y a 12 participants à la phase des horaires innovateurs et 12 participants à l'horaire régulier.

Avant de déterminer qui serait les participants, il y a eu :

- ▲ des sessions de recrutement
- ▲ une évaluation médicale et de dépistage
- ▲ questionnaire
- ▲ consentement éclairé

Au SPVM, les étapes étaient les suivantes :

- ▲ phase de préparation
- ▲ investigation en laboratoire (2 jours)
- ▲ intervention ou contrôle (1 semaine)
- ▲ investigation en laboratoire (2 jours)
- ▲ suivi (1 semaine)

Le protocole exigeait qu'entre les épisodes de sommeil on devait prendre des échantillons de salive et d'urine ainsi que des tests de performance. Il s'agit d'un test psychomoteur mesurant le temps de réaction.

Dans le quotidien, le groupe témoin devait s'exposer à une lampe portable de photothérapie dans l'auto patrouille. De plus, il devait porter des lunettes bloquant des ondes de lumière. Le policier devait remplir un carnet sur son expérience. Il portait aussi une montre actigraphe détectant les heures de sommeil et la luminosité. Le groupe contrôle devait faire comme d'habitude.

Actuellement 8 participants ont complété l'étude. À l'automne 2006, nous démarrerons une seconde phase avec 12 participants.

Au SPVQ :

Il s'agit d'une phase expérimentale mais en ambulatoire ou l'on demande aux policiers de se soumettre à un horaire innovateur sur une période de 36 jours. Le policier devait remplir un agenda de sommeil, portait une montre actigraphe, faire la collecte d'urine à domicile, remplir un questionnaire mesurant son adaptation à l'horaire de travail. Finalement il recevait des conseils pour mieux dormir.

Actuellement, 12 participants ont complété l'étude sur l'horaire innovateur et à l'automne prochain 12 participants collaboreront à la phase portant sur l'horaire habituel.

Par la suite, un questionnaire sera disponible à l'ensemble des policiers municipaux du Québec afin de compléter l'étude.

Il est important de vous rappeler que cette étude revêt un caractère confidentiel à l'égard des participants. Que la validité scientifique du projet est reconnue. Et, que le tout s'effectue en toute sécurité en harmonie avec les tâches de travail.

5. Révision du plan stratégique.

À l'automne prochain, l'APSAM revoit sa planification stratégique. Afin de s'y préparer nous avons fait un tour de table dans le but de connaître les sujets sur lesquels nous devrions développer des outils. Des suggestions nous ont été formulées, il s'agit de :

- ▲ Visibilité des véhicules de patrouille lors d'interception.
- ▲ Altercations
- ▲ Chutes et glissades
- ▲ Dossard de sécurité police
- ▲ Accidents : suivi des accidents
- ▲ Mise à jour sur les données techniques des ordinateurs et du support dans les autos patrouille.

6. Fiche technique sur le port de la ceinture de sécurité.

Afin de compléter les outils de sensibilisation sur le port de la ceinture de sécurité, l'APSAM a produit en collaboration une fiche technique sur le sujet. Elle fait suite à la vidéo sur le même thème.

Des copies seront expédiées sous peu aux parties patronales et syndicales du secteur.

7. Étude de prévalence dans les centres 9-1-1.

L'étude de prévalence des risques de TMS et de stress chez les préposés au 9-1-1 est complétée. Cette dernière a été réalisée par une équipe de chercheurs de l'IRSST et de l'équipe RIPOST, entre autre Madame Louise St-Arnaud et Monsieur George Toulouse.

8. Varia.

Monsieur Benoît Traversy a fait ajouter un item à varia. Le SPVM étant à la recherche de dispositif sécuritaire pour l'escouade circulation, Monsieur Traversy a demandé aux membres s'ils connaissaient des équipements afin de rendre davantage visible les autos patrouille. Monsieur Luc Martel s'est chargé de faire parvenir l'information à ce dernier. Il s'agit d'une barre munie de voyants clignotants.

9. Levée de la rencontre.

La réunion s'est terminée à 14hres 30.